**SA MOURY CONSTRUCT**

Siège SOCIAL: à 4020 Liège, rue du Moulin 320

TVA 413.821.301

**AGO – 31 MAI 2016**

**PROCURATION**

# A renvoyer, complété, paraphé sur chaque page et signé, au plus tard le 25 mai 2016

# à l’attention de Madame Sonia Laschet, Directrice financière, rue du Moulin 320 à 4020 LIEGE

LE SOUSSIGNE :

…………………………………………………………………………………………………………………….............................................................

……………………………………………………………………………………………………………………...........................................................

……………………………………………………………………………………………………………………..............................................................

Ci-après dénommé « mandant ».

Déclare par la présente constituer pour mandataire spécial avec faculté de substituer :

…………………………………………………………………………………………………………………….............................................................

……………………………………………………………………………………………………………………...........................................................

……………………………………………………………………………………………………………………..............................................................

Ci-après dénommé : "le mandataire".

A qui il confère tous pouvoirs à l'effet de le représenter à l’assemblée générale de la société anonyme faisant publiquement appel à l’épargne « **MOURY CONSTRUCT** », ayant son siège social à 4020 Liège, rue du Moulin 320, inscrite au registre des Personnes Morales, numéro 0413.821.301.

Cette assemblée générale ordinaire sera tenue le **31 mai 2016 à 15 heures** à **4020 Liège, rue du Moulin, 320**, avec l'ordre du jour sui­vant :

# ORDRE DU JOUR

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | OUI | NON | ABSTENTION |
| Rapport de gestion du Conseil d’Administration |  |  |  |
| rapport de remuneration du conseil d’Administration *Proposition de décision*: L’assemblée générale approuve le rapport de rémunération du conseil d’administration au 31 décembre 2015. |  |  |  |
| rapport du commissaire |  |  |  |
| Comptes annuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2015 *Proposition de décision*: L’assemblée générale approuve les comptes annuels au 31 décembre 2015, en ce compris l'attribution d'un dividende brut de € 5,0000 par action. |  |  |  |
| Décharge aux administrateurs et au commissaire :*Propositions de décisions :**-* L’assemblée générale donne décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours de l’exercice 2015 ; - L’assemblée générale donne décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice 2015. |  |  |  |

Le mandataire pourra :

* représenter la soussignée et assister à toute autre assemblée ayant le même ordre du jour ou ordre du jour similaire, au cas où la première assemblée générale ne pourrait valablement délibérer.
* prendre part à toutes délibérations et voter, amender ou rejeter au nom de la soussignée, toutes opérations se rapportant à l'ordre du jour.
* aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, pièces, procès-ver­baux, listes de présence, élire domicile, substituer, et en général, faire le nécessaire.

**Le mandataire :**

**- Pourra\* :**

**- Ne pourra pas\* :**

**Voter sur les sujets nouveaux qui seraient encore ajoutés à l’ordre du jour suite à la demande d’actionnaire(s) possédant au moins 3% du capital social**

*\*Merci de biffer la mention inutile*

Fait à ……………………………………., le ………………………………………..

Signature précédée de la mention « BON POUR POUVOIR »